

# Etat d'urgence et sécurité privée

Mardi 17 novembre 2015



Malheureusement, la situation est devenue claire pour tout le monde le vendredi 13 novembre au soir. Nous sommes en guerre et l'état d'urgence a été décrété par le Président de la République. Il demande au Parlement son extension pour une période de trois mois. Nous nous inscrivons probablement durablement dans une situation de tension où les besoins de sécurité de toute la nation sont démultipliés et nouveaux.

La sécurité privée est l'un des éléments de la chaîne sécurité de la nation. Elle peut et doit contribuer plus et mieux à l'effort collectif qu'il est nécessaire de mettre en place pour la sécurité de tous. Securitas propose un certain nombre d'idées et de pistes pour cela.

## Alléger les missions des forces de sécurité

- Une grande partie des gardes postés des policiers et gendarmes pourrait être remplacée par des agents de sécurité privée.
- Dans les gares et aéroports où les missions Vigipirate sont assurées par des trinômes de personnels, l'un deux pourrait être remplacé par un agent de sécurité. Sa capacité d'intervention est certes limitée mais sa capacité de vigilance et d'observation est équivalente à son collègue de la force publique. Le gain de ressource pour la force publique serait de 33 %. La mise en œuvre est simple.
- Les deux idées précédentes peuvent être mixées pour des gardes statiques de bâtiments publics, ministères, tribunaux... et pourquoi pas devant les commissariats.
- Des agents de sécurité privée pourraient assurer des fonctions de chauffeur et libérer autant de fonctionnaires qui pourraient retourner sur leur mission principale de police.

- Les missions de surveillance des plages l'été pourrait être très facilement assurées par des agents de sécurité privée, tant dans leur mission habituelle de vigilance que dans leur mission de secours à personnes, ils ont aujourd'hui les compétences pour cela. C'est autant de CRS libérés.

## Polyvalence des missions de sécurité et de sûreté

- Les agents SSIAP qui assurent des missions de prévention de l'incendie et de secours à personnes sont pour la très grande majorité aptes à assurer des missions de surveillance (CQP et carte professionnelle). Le cadre réglementaire empêche la fusion des deux missions. Le bon sens fait dire qu'aujourd'hui, dans une très grande majorité de cas, le besoin de sûreté est très supérieur au risque de sécurité. Autorisons donc la polyvalence des missions et faisons confiance tant aux responsables des sites concernés qu'aux sociétés de sécurité privée pour assurer avec intelligence l'équilibre des missions.

## L'armement

- Dans un nombre limité de cas que nous évaluons entre 100 et 200, des sites privés ou parapublics pourraient avoir besoin d'évoluer vers des solutions de protection avec agents armés. Au sein de la sécurité privée il y a une profession identifiée qui s'appelle les APR (agent de protection rapprochée). Ces personnels ont pour la plupart un passé qui permettrait rapidement de leur donner la capacité à être armés. Nous pensons qu'il faut concentrer sur cette population les réponses à ce type de besoin plutôt que de chercher un cadre et les formations ad hoc pour faire évoluer des agents de surveillance.

### **Renforçons les effectifs de la sécurité privée**

- Les personnels de police, gendarmerie, douane et pompier partant ou étant à la retraite pourraient avoir une équivalence automatique pour rejoindre les effectifs de la sécurité privée. De nombreuses missions pourraient leur être confiées.

### **Rigueur absolue pour la gestion des effectifs**

- Nous savons que le risque d'agents de sécurité privée se radicalisant est patent. L'arsenal juridique n'existe toujours pas pour les sortir des effectifs. C'est une urgence. Suspension immédiate de la carte professionnelle en cas de doute avéré validé par le CNAPS, procédure d'annulation de la carte professionnelle et autorisation de licenciement sont absolument nécessaires.
- Réserver l'emploi dans la sécurité privée aux citoyens européens est un moyen de limiter le risque d'infiltration.
- Nous préconisons que l'encadrement intermédiaire et les cadres des entreprises de sécurité privée soient également assujettis à l'obtention d'une carte professionnelle.

### **Voie publique**

- La sécurité privée, n'a pas le droit d'être sur la voie publique. La protection des bâtiments en particulier en milieu urbain passe par la sécurisation (physique, vidéo, etc.) du périmètre extérieur de ces bâtiments. Autorisons la sécurité privée à œuvrer dans un périmètre extérieur de quelques mètres (10 ?) autour des bâtiments dont elle a la charge.
- On peut imaginer que le blocage des rues quand il s'inscrit dans le temps puisse être assuré par des agents de sécurité privée. Cette gestion des rues fermées et des délestages associés pourraient être également confiée tout ou partie à des agents de sécurité privée dans le cas de manifestation prévues et organisées. L'idée de créer des binômes public / privé est également une solution pour alléger les missions à faible valeur ajoutée de la police ou de la gendarmerie.
- Autorisation pour la sécurité privée de demander la mise en fourrière de véhicules ne respectant pas les consignes autour des bâtiments surveillés.
- Autorisations de circuler sur les voies réservées pour les véhicules de sécurité privée logotés avec leur numéro d'autorisation d'exercer visible.

### **Droit du travail**

- Les heures supplémentaires pourraient être déplafonnées. Le plafond pourrait être porté à 60 heures. Le salarié reste bien sûr libre de faire ou pas des heures supplémentaires et les partenaires sociaux sont dans leur rôle de surveiller cette liberté.

### **Efficacité opérationnelle**

- Les PC de télésurveillance ont des lignes directes d'accès aux forces de l'ordre. Pourquoi ne pas élargir cet accès aux agents de sécurité privée afin de signaler rapidement toute situation spécifique ?

Toutes ces mesures peuvent être inscrites dans le cadre de l'état d'urgence. Certaines sont plus longues ou complexes à mettre en place que d'autres. La plupart sont des questions de bon sens et de confiance, confiance qui est en place aujourd'hui entre les différents acteurs de la sécurité.



Michel Mathieu  
Président Securitas France